Ville de Vézelay
Bulletin Municipal

Le mot du Maire

Nous demeurons dans une ambiance particulière… La persistance de l'épidémie Covid-19 interdit toujours de véritables rencontres et limite les échanges directs tels que nous les connaissions…

Mais après quelques jours de grand froid, la température plus clémente annonce le printemps, et fait renaitre notre espoir d'un retour à une vie normale.

Pendant toute cette période la municipalité n'a cependant pas chômé, vous découvrirez dans ce nouveau bulletin municipal l'évolution de certains services aux habitants et le lancement de plusieurs projets.

Bonne lecture et continuez à prendre soins de vous et des vôtres !

Hubert Barbieux

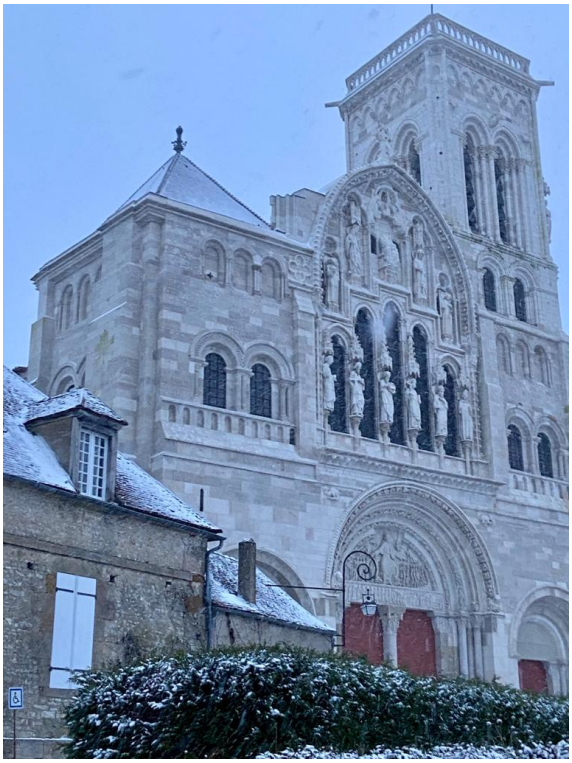

Service aux habitants

La fibre à Vézelay en 2022

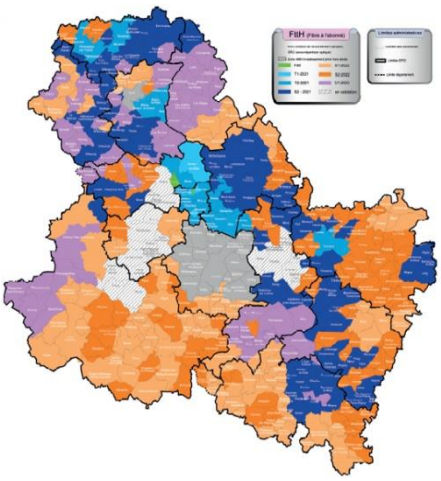

Le conseil départemental de l'Yonne prévoit l'implantation de la fibre optique dans le Vézelien à horizon 2022. La commune de Vézelay doit accueillir d'ici là le nœud de diffusion du réseau national optique (RNO) vers les communes des environs. Après discussion avec les services de l'Etat (inspecteurs des sites, architecte des bâtiments de France), le terrain jouxtant, sur le parking du Clos, les toilettes publiques et le point d'apport volontaire a été identifié comme le lieu idoine pour accueillir cette installation.

Parallèlement, la société Altitude, opérateur délégué du conseil départemental, a commencé le recensement de l'ensemble des prises à implanter dans la commune. Une prise par foyer est prévue (deux pour les commerces).

Le « point d'apport volontaire » du Parking du Clos va être déplacé.

L'installation du local de diffusion de la fibre à l'emplacement du point d'apport volontaire (PAV) nous oblige à le déplacer. Pour mémoire, les PAV sont destinés à recevoir uniquement les colonnes à verre, pas de bacs/sacs de tri (jaunes) ni de bacs/sacs à ordures ménagères résiduels (rouges), ceux-ci étant collectés en porte à porte.

En concertation avec la CCAVM, nous avons décidé de positionner le point de dépose du verre à la sortie du parking du Clos (route d'Asquins). Il sera placé sous vidéo-surveillance, comme celui de Vermenton, afin d'éviter que ne se reproduisent les incivilités de l'été dernier.

Les bacs jaunes seront stockés dans l'un de ces garages.

Quant aux bacs (rouges et jaunes) réservés aux résidents secondaires, ils seront installés dans l'un des garages situé, cours Guiller, au pied de la Porte Neuve, qui sera accessible avec un digicode. Cette installation est toutefois temporaire car la municipalité souhaite garder le cap sur son projet initial visant à démolir ces garages.

Ces équipements seront mis en place avant l'été

Un défibrillateur peut sauver une vie : où les trouver à Vézelay ?

Un défibrillateur automatisé externe (DAE) est un appareil qui analyse le rythme cardiaque et peut être utilisé en cas de crise cardiaque pour rétablir l'activité du cœur.

La commune de Vézelay s'est munie de quatre DAE en 2008 et a financé une formation à destination des Vézeliens pour les utiliser. Ils sont à la disposition de tous. Vous les trouverez :

- sur le parvis de la basilique (impasse à gauche de l'hôtel de la terrasse) :

- à l'extérieur du restaurant du cheval blanc (coté route de Clamecy) :

- sous le passage de La Poste, à côté du distributeur automatique) :

- à l'ancienne école des Bois de la Madeleine :

La loi du 29 juin 2018 relative aux défibrillateurs cardiaques et le décret n°2018-1186 du 19 décembre ont rendu depuis leur installation obligatoire dans les établissements recevant du public (ERP) d'ici 2022 :

- depuis le 1er janvier 2020, tous les ERP de catégories 1 à 3, c'est-à-dire les ERP recevant plus de 301 personnes doivent être équipés d'un défibrillateur. La Basilique est en catégorie 2 : nous allons donc nous y employer ;
- à partir du 1er janvier 2021, ce seront aux ERP de catégorie 4, recevant moins de 300 personnes

inclus, de s'équiper. La salle polyvalente de l'auberge de jeunesse rentre dans cette catégorie

- à partir du 1er janvier 2022, certains ERP de catégorie 5 (structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées, établissements de soins, gares, hôtels-restaurants d'altitude, refuges de montagne, établissements sportifs clos et couverts et les salles polyvalentes sportives) devront également avoir un défibrillateur à disposition.

Les autres ERP de la catégorie 5 (petits bâtiments publics, petits commerces, cabinets médicaux...) n'ont pas encore l'obligation de s'équiper d'un DAE.

L'installation des DAE relève de la responsabilité des propriétaires des lieux.

Les 4 défibrillateurs existants seront bien sûr maintenus ! Une signalétique des lieux d'implantation des défibrillateurs est en cours de réflexion (plan de la ville- site internet, etc.)

Retour de la CNIL sur les compteurs Linky

Comme nous l'avions évoqué dans le précédent bulletin, la mairie a écrit en octobre dernier à la CNIL pour lui poser plusieurs questions sur l'implantation des compteurs Linky. Le maire et les adjoints ont pu avoir un échange en janvier avec un représentant de la CNIL.

Ce qu'il faut en retenir :

- Vous pouvez paramétrer les relevés opérés par le compteur et décider de les espacer et de limiter les informations transmises ;
- Si vous êtes électro-sensible, votre opérateur doit vous fournir, si vous le lui demandez, un écran de protection.

Retrouvez en ligne sur le site de la mairie une série de questions-réponses préparées par la CNIL sur le Linky.

Le projet France services est en bonne voie

Le projet de maison France services des communes du Vézelien se présente bien : la CCAVM soutient le projet et la préfecture nous a adressé des signaux encourageants.

Le sondage organisé dans le précédent bulletin municipal nous donne une meilleure appréhension de vos priorités, en termes de services complémentaires à y déployer : une salle de réunion / conférences pour les habitants et associations de la région, une forte attente en termes de services de mobilité et la mise en place d'ateliers de savoir-partagés.

Enfin, après mures réflexions, la halle ouverte de la maison de santé apparaît comme le site idoine pour aménager la future maison France services. Il permet de compléter l'offre de services offerte aux Vézelien par la maison de santé, la proximité du parking est un atout et le site est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une pré-étude a été sollicitée auprès de M. Quirot, l'architecte qui avait piloté les travaux de la maison de santé. Le marché de maîtrise d'œuvre de la maison France services doit maintenant être lancé afin de permettre une concrétisation du projet au plus vite.

En attendant, le **bus France Services** du Conseil départemental de l'Yonne s'arrêtera, à compter du 24 février, **tous les derniers mercredis matins de chaque mois à Vézelay, sur le parking du Clos**. N'hésitez pas à y aller : vous y trouverez des personnes en capacité de vous guider dans vos démarches administratives (impôt, retraite, sécurité sociale, emploi, etc.) ou vos démarches en ligne.

A noter : un joli reportage a été diffusé sur France 2 en janvier sur la maison de santé précisément dans le programme « Laissez entrer la nature » (programme court d'un minute trente après le JT). Vous pourrez le retrouver en *replay* via le lien ci-joint :

https://www.france.tv/france-2/laissez-entrer-la-nature/2144471-maison-de-sante.html

Ecologie

Projets éco-citoyens

Trois projets ont recueilli vos suffrages prioritaires en décembre dernier :

- la mise en place d'un système de dépôt de feuilles et branchages pour éviter aux Vézeliens d'aller à la déchetterie de Montillot ;
- la démarche consistant à faire de la colline un refuge à oiseaux ;
- l'entretien du chemin d'Asquins à la Cordelle, qui est l'une des plus belles voies d'arrivée à Vézelay, en plusieurs phases (phase 1 : organisation d'un chantier citoyen, le 6 mars à 9h30, pour mener un débroussaillage doux des accotements ; phase 2 : plantation d'arbres fruitiers dans les manques (noyers, pommiers, etc.) ; phase 3 : restauration des murs en pierre sèche en lien avec l'association asquinoise de protection des murs et murgers en pierre sèche).

Leur mise en œuvre a fait l'objet d'échanges avec les vézeliens membres du groupe de travail. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à vous signaler à Mélanie Villiers (mvilliers@hotmail.com ou 06.72.89.24.79)

Mise en place d'un point de dépose des déchets verts : mode d'emploi
La dépose se fera sur le parking des Ruesses ; le lieu a été choisi pour permettre à tous les habitants de la commune de l'utiliser, tant les habitants du bourg que ceux des hameaux.
La dépose sera possible à deux périodes bien identifiées de l'année (au printemps et à l'automne) afin d'éviter le risque de « dépotoir ». Vous pourrez venir déposer vos déchets du 5 au 22 mars.
Les personnes, qui auraient des difficultés, sont invitées à se faire connaître au secrétariat (03.86.33.24.62 ou accueil@vezelay.fr). Nous les traiterons au cas par cas.
Trois types de déchets verts seront recueillis : les branchages de feuillus, les branchages de résineux et l'herbe. On compte sur vous pour trier leurs déchets en trois tas.
Les agents municipaux procèderont au broyage des branchages. Vous pourrez venir chercher les broyats pour vos propres besoins, entre le 29 mars et le 3 avril.

D'autres projets sont en cours de réflexion pour une mise en œuvre en 2021 :

- la mise en place de récupérateurs d'eau au pied des bâtiments publics et pour les particuliers. Afin de nous permettre d'affiner le projet, nous lançons un nouveau sondage (voir PJ) ;
- l'organisation d'une journée de troc (graines, matériaux, etc.) ;
- le renouvellement et l'installation de nouveaux bancs et tables de pique-nique (éventuellement sous abri), voire de jeux pour enfants pour améliorer l'accueil des visiteurs ;
- la plantation d'herbes aromatiques dans les bacs à fleurs de la commune.

Retrouvez le compte-rendu de la réunion sur les projets éco-citoyens en ligne et n'hésitez pas nous faire part de toute nouvelle idée !

Le point sur les travaux

Réhabilitation et restauration de la rue de Porte neuve : calendrier tenu !

Une réunion s'est tenue le 29 janvier entre le maître d'œuvre des travaux de la rue de la Porte neuve et les riverains, afin de discuter et de valider le plan d'ensemble et les grands axes d'aménagement de la rue, et notamment le recalage des seuils de maison, la circulation des eaux de pluie, les types de revêtement envisagés et leurs effets en termes de bruit et de « glissance », les types de végétaux à planter, le déplacement de la borne, l'installation de bancs, la révision de l'éclairage de la rue des escaliers, etc.

Cet échange franc et ouvert a permis, au passage, à tous les riverains présents de faire connaissance des nouveaux propriétaires des maisons de « Tintin » et de la cave « Mandron » : M. et Mme Lanoe et Mme Elena Roger. Bienvenue à eux !

Prochaines étapes : Des sondages sont prévus en février pour préciser la composition du sol. Côté mairie, on travaille avec le SDEY pour voir comment enterrer les réseaux électriques et télécom.

L'architecte doit finaliser les plans sur cette base dans les prochains mois. On espère pouvoir vous les présenter dans l'été. Les travaux sont programmés pour l'automne 2021.

La Basilique sous surveillance

Vous avez été plusieurs à nous interroger sur l'installation de goulottes au pied des portails séparant le Narthex de la nef de la basilique. Elles abritent des systèmes de mesure de stabilité de l'édifice et y resteront positionnées deux ans.

Fuites d'eau

La municipalité a initié un diagnostic de son réseau d'eau potable – condition sine qua non pour obtenir des subventions en cas de travaux. Le dernier datait de 1998.

Quatre fuites d'eau ont ainsi été identifiées par la société SPEE, qui réalise ce diagnostic, et pu être réparées. La consommation d'eau reste toutefois élevée dans le haut du bourg. On compte donc sur votre vigilance ! N'hésitez pas à passer un coup de téléphone à Gérard Ravelli (06.10.73.62.36), si vous repérez des flaques anormales ou des ruissellements inattendus.

Les travaux réalisés

Le parking des Ruesses s'est refait une petite beauté : les conifères qui dépérissaient depuis quelques années ont été abattus. La vue sur la Goulotte est dégagée et pourra accueillir dans quelques temps une ou deux tables de pique-nique.

Le parking des Ruesses après les travaux

Les travaux de rénovation énergétique, dont l'installation d'une chaufferie bois, se poursuivent à la mairie

Chaufferie de la mairie

A noter : les travaux en cours ou programmés dans le bourg ou les hameaux

Rue St Pierre : les travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques qui devaient se tenir cet hiver sont repoussés de quelques mois. Des discussions sont en cours entre l'architecte des

bâtiments de France, ENEDIS et le SDEY afin de trouver des solutions pour la pose de coffrets de façade et de goulottes de protections les plus discrets possibles.

Nous allons profiter des travaux à la mairie pour mettre en place un éclairage public provisoire dans la partie obscure de la rue des Bochards, sous les murs de la mairie.

Des travaux de rénovation au parking du Clos auront lieu entre le 1er et 10 mars.

Enfin, le cabinet d'architecte 2BdM a pris un peu de retard dans la révision du projet d'aménagement du parvis dont la municipalité lui a passé commandé cet automne, à la suite de la réunion de concertation organisée sur place avec la Vézeliens. Dès réception de l'avant-projet détaillé, nous organiserons une réunion publique pour vous présenter les esquisses détaillées, en particulier notamment les hypothèses de revêtement possible

Vie municipale

Brèves des derniers conseils municipaux

Le 19 décembre, le conseil municipal a approuvé le règlement du cimetière, décidé d'adhérer à plusieurs groupements de commandes de la CCAVM, voté les tarifs municipaux 2021 (qui sont accessibles en ligne sur le site de la mairie) et une motion de soutien en faveur du maintien du centre « 15 » du SAMU de l'Yonne.

Le 29 janvier, le conseil municipal a décidé de solliciter des subventions auprès de l'Etat pour restaurer et sécuriser le mur du nouveau cimetière (dans le cadre du plan de relance) et financer les travaux de maîtrise d'œuvre relatifs au projet de maison France services. L'équipe municipale a également décidé d'adhérer à un groupement de commandes associant les collectivités de l'Yonne, de la Côte d'Or et du Jura pour financer l'isolation des combles perdus. Elle a confirmé son souhait de recourir à une gestion déléguée de l'auberge de jeunesse et du camping et renouvelé deux conventions de partenariat avec le collectif patrimoine – émanation du comité régional du tourisme - pour promouvoir le village auprès des médias et des professionnels du tourisme, et la CCAVM pour proroger la mise à disposition de l'agent chargé d'instruire les demandes d'urbanisme et les autorisations relatives au droit des sols.

Les comptes rendus des conseils municipaux sont accessibles en ligne sur le site Internet de la mairie.

Vaccination

Mi-janvier la municipalité a lancé un questionnaire auprès des Vézeliens afin d'identifier les besoins de vaccination et de solliciter la mise en place d'un centre de vaccination sur la commune.

Une trentaine de personnes ont répondu à l'enquête. La CCAVM a mis en place un système de transports à la demande dans le cadre d'un marché passé avec les Taxis Monffront (03.86.34.09.79 ; contribution forfaitaire d'1,50 € par voyage).

Animation : vos idées sont les bienvenues !

La commission « communication et animation » de l'équipe municipale met au point un programme d'animation pour l'année 2021 (artistes intéressés pour se produire dans le village, moments de convivialité, …). Vos idées et votre énergie sont les bienvenues. Merci de contacter David Lefevre, Lorant Hecquet, Marie-Dominique Vandenbroek ou Mélanie Villiers (ou accueil@vezelay.fr) pour ce faire.

La vignette de stationnement 2021

La vignette 2021 est disponible à l'accueil de la mairie au tarif inchangé de 5 euros pour les résidents, professionnels travaillant dans la commune ou habitants des environs.

Des sacs poubelles en mairie

Pour vous éviter de devoir aller chercher vos sacs jaunes (tri sélectif) et rouges (déchets ménagers résiduels) à la CCAVM (9 rue Carnot – 89200 AVALLON), la municipalité a mis en place un système de régie, afin de pouvoir continuer à vous les vendre directement en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Associations : c'est maintenant pour vos demandes de subventions pour 2021

Faites-nous connaître vos demandes de subvention pour le 20 mars prochain.

Cimetière : l'état des lieux des concessions se poursuit

Vous le savez peut-être, la municipalité a initié en 2010 un vaste chantier de reprise des concessions en état d'abandon dans le nouveau cimetière de Vézelay.

Rappel du cadre juridique applicable :

Le code général des collectivités territoriales prévoit un encadrement juridique très ferme du droit funéraire. Il autorise la reprise des concessions dans deux hypothèses :

- 1ère hypothèse : lorsqu'elles sont **arrivées à échéance** et n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement (défaut de paiement de la redevance constaté au terme de deux années révolues après l'échéance de la concession), les concessions peuvent être reprises sans formalisme particulier ;
- 2ème hypothèse : lorsque la commune **constate l'abandon de la tombe**, elle doit en revanche respecter une procédure formalisée très stricte.

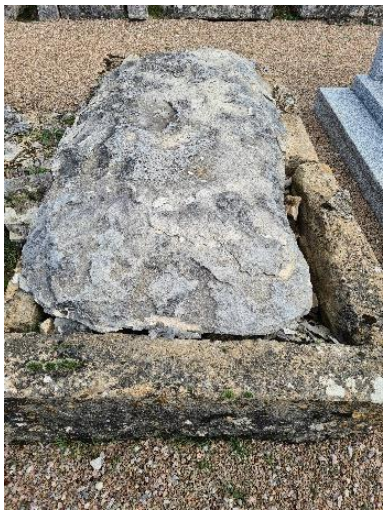

Deux conditions préalables doivent être réunies : non seulement la concession doit avoir « cessé d'être entretenue », mais la procédure de constat d'abandon ne peut intervenir qu'à l'issue d'une période de trente ans après l'achat de la concession, la reprise étant, en tout état de cause, impossible **dans les dix années consécutives à la dernière inhumation** dans la concession.

En présence de ces deux pré requis incontournables, la municipalité peut alors initier la procédure de reprise de concession en prenant contact avec les « ayants droits » contactables et en rédigeant un procès-verbal de constat d'abandon. A défaut d'ayants droits identifiés, la mairie procède à la publication d'un premier constat d'abandon par affichage public en mairie et au cimetière. Au terme d'un délai de trois ans, elle procède à un second constat d'abandon. Le maire prononce alors, après avis favorable du conseil municipal, un arrêté de reprise de concession, qui est mis en application un mois après sa publication.

La reprise matérielle se traduit par l'accomplissement de deux opérations : l'exhumation des restes et leur transfert à l'ossuaire municipal (ou leur crémation, si la commune dispose d'un jardin du souvenir) et l'enlèvement des monuments, signes funéraires et caveaux présents sur les concessions reprises.

Qu'en est-il dans notre commune ?

Grâce à la mobilisation de plusieurs vézeliens, mais également d'employés et conseillers municipaux, la municipalité dispose maintenant d'un fonds documentaire riche (photos à l'appui et identification établie des personnes inhumées)

1 Les « ayants droits » sont les descendants des personnes « désignées » sur l'acte d'achat de la concession pour y être inhumés. Les ayants droits « contactables » sont identifiés par l'étude généalogique des « désignés ».

Une cinquantaine de tombes sont identifiées comme à l'état d'abandon et remplissent la première condition tenant à leur ancienneté (documentée grâce aux informations consignées dans les carnets de concessions et recueillies, en leur temps, oralement auprès « Tintin » Bucquoy, notre ancien fossoyeur). L'étude des ayants droits « contactables » s'avère cependant plus difficile (acte de naissance, mariage(s), descendants). Au final, une dizaine de concessions seraient potentiellement candidates à une reprise et sont en cours de documentation (dates d'achat comprises entre 1893 et 1930).

La constitution de cette première étude partielle est gérée par Christophe Droin depuis plusieurs années que nous remercions.

La vie du village

Hommage à Marc Meneau

« L'espérance est une petite voix qui nous assure que rien n'est jamais perdu. C'est une manière de regarder la vie et ses difficultés non comme un mal, mais comme une promesse de vie. »

Marc Meneau nous a quittés, mi-décembre et rien ne saurait au fond mieux décrire le fil de sa vie que ce mot d'espérance.

Né en 1943, et orphelin très tôt de son père, Marc avait fait ses premiers pas à la Renommée, l'épicerie-bistrot que tenait sa mère Marguerite à St Père. Après des études au lycée Jacques Amiot à Auxerre, puis à Strasbourg dans une école hôtelière, il transforme en 1966 avec Françoise, fille de restaurateur, « par amour pour elle », le fonds de commerce de sa mère en restaurant.

Curieux, il se plonge dans les livres, découvre l'art de la gastronomie des 18ème et 19ème siècles et apprend : les mariages de saveurs, les « ficelles du métier », la façon de cuire une viande pour qu'elle reste tendre, à température maîtrisée, moins de 60° pour ne pas « éreinter les fibres ». Avec les grands maîtres, il affine son art. Et très vite, il se distingue, avec cette audace qui lui fait marier les produits de la mer avec ceux de la terre : l'os moelle avec les St-Jacques, le homard aux girolles…

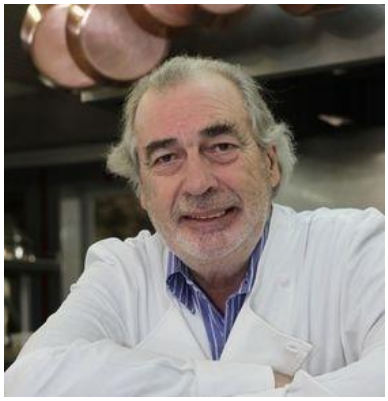

Très vite, le succès est au rendez-vous. Il obtient sa première étoile au Guide Michelin en 1972, sa deuxième étoile en 1975, et sa troisième en 1983, ainsi que la note de 19 sur 20 au Gault et Millau. C'est la consécration !

La revanche aussi du grand gaillard de St Père, timide, à l'élocution écorchée, qui a gravi les marches, roule dans de belles berlines, fume des cigares… mais pour autant organise une Saint-Cochon mémorable avec les gens d'ici.

Et pour les gens d'ici justement, cette ascension fulgurante suscite de la fierté, beaucoup de fierté, mais aussi, comme toujours, de la jalousie pour certains. C'est un peu « je t'aime moi non plus », comme aurait pu le dire Serge Gainsbourg, qu'il a reçu à l'Espérance à la fin de sa vie

A St Père justement, il a fait venir les grands de ce monde. Qui ne se souvient pas ici de la venue de la Reine d'Angleterre, de celle du président Nixon, du président Giscard d'Estaing, de la rencontre entre le président Mitterrand, familier de Vézelay, et le chancelier Kohl en 1988, de Rostropovitch…

2 https://croire.la-croix.com/Definitions/Lexique/Esperance/Qu-est-ce-que-l-esperance

On vient à l'époque autant pour l'Espérance que pour la Basilique !

En 1979, Marc et Françoise deviennent habitants de Vézelay, en achetant la maison de Mlle Pommier, à l'extrémité de la rue du chapitre. Protégés de la Basilique, c'est ici qu'ils accueillent en 1986 leur fils Pierre.

Les liens avec le village se resserrent alors. Lors des élections municipales de 1983, Marc Meneau est élu conseiller municipal, au 1er tour, sur la liste d'André Ginisty, et devient tout de suite adjoint au maire. Il le restera une dizaine d'années. Avec le reste de l'équipe municipale, il n'a alors de cesse de se démener pour contribuer au développement de Vézelay. Arrivant souvent en retard aux réunions de conseil, ce que personne ne lui reprochait car on le savait aux fourneaux à St Père, il distillait, d'après les anciens de l'époque, avec calme, des jugements toujours pertinents. C'est l'époque où sont mis sur les rails l'installation dans la maison Romain Rolland de la collection Zervos et lancés les premiers travaux de réfection de la Basilique.

C'est aussi le temps du renouveau du vignoble de Vézelay où il joue un rôle déterminant avec Paul Flandin et quelques vignerons précurseurs. Il plante la Vigne Blanche dans l'enceinte de l'ancienne Abbaye, prend la tête du syndicat des vignerons des quatre coteaux du Vézelien, organise des dégustations à l'aveugle avec ses sommeliers pour élever le niveau, tendre à l'excellence. Nul doute qu'il aura énormément contribué à asseoir la notoriété du vignoble et sa reconnaissance en Bourgogne, dans l'hexagone et au-delà… jusqu'à accueillir, en 2019, la grande St-Vincent tournante de Bourgogne, ultime étape de la consécration pour les vignerons de Vézelay dans le « cercle fermé » des grands de la Bourgogne.

Mais ces dernières années, les nuages s'amoncellent et obligent, Marc et Françoise, après de douloureuses péripéties, à vendre l'Espérance en 2015… un crève-cœur pour celui qui n'a jamais cessé d'espérer.

Mi-décembre, Marc Meneau s'est éteint, emporté par la maladie qui le rongeait depuis. Sa mort nous laisse un grand vide…

Au nom de tous les Vézeliens, nous adressons à Françoise, son épouse, et à Pierre, Mathilde et Gaïa, son fils, sa belle-fille et sa petite-fille nos plus sincères condoléances.

Annonces

Actualité des associations

La Petite Faune de Vézelay a concocté un très beau programme pour l'année 2021 autour de balades à thème, de sorties d'inventaire (proposées en lien avec M. Thierry Castel, naturaliste) et de conférences.

Chardonneret

Au menu des prochains mois !

Le 10 avril (14h-17h) : initiation à la démarche d'inventaire (méthode, outils, …)

Le 24 avril (8h30-11h) : une balade avec le frère Patrick sur le thème du « Printemps des oiseaux » (groupe limité à 8 personnes, en fonction de la demande, une 2ème sortie pourra être programmée le 1er mai de 17h à 19h30).

Pour plus d'informations : lapetitefaunedevezelay@gmail.com ou 06.07.75.42.99

A défaut de Carnaval et de soirée "moules-frites" (pour cause de COVID), le Comité des fêtes organise cette année un concours de photos pour mardi gras.

Rendez-vous déguisés, le samedi 13 mars entre 14h à 16h à la salle gothique, pour vous y faire prendre en photo.

Les photos seront numérotées et affichées dans les vitrines du bourg jusqu'au 27 mars.

Vous pourrez alors participer au jeu-concours pour identifier qui se cache derrière chaque costume !

Les résultats seront affichés le 28 mars.

Le comité des fêtes espère également pourvoir organiser la course aux œufs à Pâques et le vide-grenier en juin (à confirmer).

AGENDA MUNICIPAL :

- Samedi 6 mars, 9h30 : chantier citoyen sur le chemin qui mène d'Asquins à la Cordelle, RV à la Cordelle
- Du 5 au 22 mars : dépôt de vos déchets verts sur le parking des Ruesses. Vous pourrez venir récupérer les broyats du 29 mars au 3 avril (selon la météo)
- Vendredi 26 mars, 20h15 : conseil municipal, Salle du Clos
- Samedi 10 avril, 10h00 : conseil municipal, Salle du Clos (vote du budget)

Informations pratiques

Mairie
☎ 03 86 33 24 62
Par courriel : accueil@vezelay.fr

Communauté de Communes
☎ 03 86 34 38 06
Par courriel : contact.ccavm@orange.fr

Permanence du Maire tous les jeudis matin de 10h à 12h
Le 3ème jeudi du mois, de 10h à 11h30, à la salle des fêtes des Bois de la Madeleine

Rappel : Le ramassage des ordures ménagères sur la commune de Vézelay a lieu une seule fois par semaine : le MERCREDI matin

Le ramassage des cartons a lieu le mercredi également mais une semaine sur deux. Les cartons doivent être impérativement déposés avant 8h00

Déchetterie de Montillot
Ouverture les lundis, mercredis et samedis de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Directeur de la publication : Hubert Barbieux
Rédactrices : Marie-Dominique Vandenbroek, Mélanie Villiers
Relecture : Sandra Chanvin, Marianne Fouchet, Lorant Hecquet, Gérard Ravelli
Mise en page : David Lefèvre

Votre avis nous intéresse

PROJETS ECO-RESPONSABLES : Lancement du « cru » 2021

Lors de sa dernière réunion sur les projets éco-citoyens, les Vézeliens membres du groupe de travail sur le sujet ont retenu quatre projets susceptibles d'être mis en œuvre en 2021 :

1 La mise en place de récupérateurs d'eau au pied des bâtiments publics et pour les particuliers, dans le cadre d'un groupement de commandes, à l'instar de l'initiative prise par la CCAVM il y a quelques années pour les composteurs.

Afin de nous permettre d'affiner le projet, en lien notamment avec l'ABF, merci de nous signaler, si vous seriez éventuellement intéressés pour participer à ce groupement d'achats.

2. L'organisation d'une journée de troc (matériaux, étoffes, outils, etc.), à l'instar de celle existant à St Père autour des jardins (mais sans chercher à lui faire concurrence bien sûr ! …pas plus d'ailleurs qu'au vide grenier organisé par le Comité des fêtes)

Là encore, n'hésitez pas à nous faire part du type / thème de troc susceptible de vous intéresser, l'idée étant, en tout état de cause, d'organiser un évènement propice à la convivialité.

3. L'installation de nouveaux bancs et tables de pique-nique (éventuellement sous abri) et le renouvellement des équipements vieillissants, voire de jeux pour enfants pour améliorer l'accueil des visiteurs.

Nous lançons le recensement des lieux possibles. N'hésitez pas à y contribuer !

4. La plantation d'herbes aromatiques dans les bacs à fleurs de la commune.

Vous avez des suggestions de mariages réussis de plantes.
Faites-les nous connaître !

VÉZELAY

Merci de nous adresser vos retours / suggestions pour le 31 mars au plus tard (questionnaire à renvoyer par courriel :accueil@vezelay.fr ou à déposer à l'accueil de la mairie).

PROJET n°1 : Seriez-vous intéressés pour participer à une commande groupée de récupérateurs d'eau ?

❑ Oui, merci de nous préciser vos noms et coordonnées (adresse, courriel) :

……..……

❑ Non ……

PROJET n°2 : Des idées pour organiser un troc utile et convivial ?

……..……..……..……..

PROJET n°3 : Vos suggestions pour implanter des bancs, tables de pique-nique (éventuellement sous abri), voire des jeux pour enfants, en bois du Morvan dans la commune :

……..……..

N'hésitez pas le cas échéant à joindre des plans ou photos des lieux d'implantation possibles !

PROJET n°4 : Vos suggestions de mariages réussis d'herbes aromatiques dans les bacs à fleurs de la commune

……..……

D'autres idées (description du projet, coûts, mode de gestion, échéance) ?

……

……..……..

Vous souhaitez rejoindre le groupe des Vézeliens intéressés par ces projets. Donnez-nous vos coordonnées. Nous vous associerons à la prochaine réunion !

Prénom Nom : ……

Téléphone : ……..……..

Courriel : ……..…